



Angers, le 1^{er} septembre 2025

Monsieur Christophe BECHU
Maire d'Angers et Président
d'Angers Loire Métropole
Hôtel de ville
Boulevard de la Résistance et
De la Déportation
49020 Angers Cedex 02

Objet : Préavis de grève à compter du 10 septembre 2025 et l'ensemble des journées allant jusqu'au 30 septembre 2025 de 00h à 24h.

Monsieur le Maire-Président,

Le Syndicat CGT s'oppose catégoriquement à la destruction de la Fonction publique, des services publics et rejette le projet de budget 2026 présenté par ce gouvernement illégitime, sous la direction du Premier ministre François Bayrou. Le résultat du vote de confiance, le 8 septembre 2025 par le parlement, n'y changera rien.

La politique menée par le Président Macron, depuis son premier mandat, va à l'encontre des intérêts des travailleuses et travailleurs. Elle ne sert que la classe des dominants du capital. Elle est source de division, de haine, offrant ainsi le devant de la scène aux idées d'extrême droite et leurs porteurs. Elle contribue à rendre audible l'idée que la pauvreté n'est due qu'aux plus vulnérables et aux minorités. Pour autant, il s'agit bien du système capitaliste dans lequel nous vivons qui exacerbe les peurs, les haines, empêchant le partage des richesses avec celles et ceux qui la créent, rendant par conséquent impossible la justice fiscale et sociale.

Le 15 juillet dernier, le Premier ministre en a appelé à la responsabilité des parlementaires en détaillant les grandes orientations de son budget. Celui-ci est d'une extrême sévérité envers les salarié·es et les agent·es publics, les personnes précaires, les personnes malades et les retraité·es, avec un objectif d'économies de 44 milliards d'euros.

Parmi ces mesures :

- Une réduction de 5,3 milliards d'euros des dotations aux collectivités territoriales ;
- Une diminution de 5 milliards d'euros alloués au secteur de la santé ;
- Une baisse de 4,8 milliards d'euros pour l'État, affectant en particulier l'Éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche.

Ces choix conduisent à une dégradation grave et inacceptable des conditions de vie et de travail, particulièrement dans la Fonction publique, avec :

- La confirmation du gel du point d'indice pour la troisième année consécutive ;
- Une retenue de 10 % par jour sur la rémunération en cas d'arrêt maladie ordinaire ;
- Le maintien du jour de carence ;
- L'absence de rétablissement de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), en vigueur depuis 2008 ;

- Le blocage de toutes les promotions catégorielles ;
- La remise en cause de la cinquième semaine de congés payés ;
- La désindexation des retraites, provoquant un abattement de 10 % sur les petites pensions ;
- Le doublement des franchises médicales ;
- La suppression de deux jours fériés.

Il n'est pas acceptable que la richesse produite par les travailleuses et travailleurs continue de financer une économie de guerre, une économie mortifère sous pression de l'Union européenne comme des États-Unis.

Les ressources financières existent et doivent être mobilisées pour combler le déficit public, notamment par :

- Les 211 milliards d'euros d'aides publiques octroyées aux entreprises, sans aucune condition, contrôle ou suivi sur l'emploi ;
- Les dividendes record versés aux actionnaires, souvent au moment même des licenciements ou délocalisations, échappant à toute contribution réelle ;
- L'application de la taxe Zucman concernant le patrimoine des 1 800 familles les plus riches, qui doit être pleinement mise en œuvre.

Les choix du Président Macron et de ses gouvernements ont eu un impact direct sur notre territoire avec des centaines de suppressions de postes dans les collectivités, la privatisation de services publics, la fermeture de services publics comme des crèches ou des centres de protection maternelle infantile sous des motifs fallacieux, une aggravation de la souffrance au travail par l'application de mesures managériales toxiques et n'ayant que pour objectif que la rentabilité, faisant fi de la réponse aux besoins de la population.

Nos revendications portent sur :

- **Une revalorisation immédiate et significative du point d'indice pour l'ensemble des agent-es territoriaux, en portant sa valeur à 6 € ;**
- **Une revalorisation générale des salaires et des pensions de retraites ;**
- **L'égalité salariale qui permettrait l'entrée de 6 milliards d'euros de cotisations salariales pour notre système de protection sociale afin de le conserver, voire de le renforcer ;**
- **L'abrogation de la loi du 6 août 2019, dite de transformation de la Fonction publique et celle de la contre-réforme des retraites pour un retour à l'âge de départ à la retraite à 60 ans ;**
- **Le déblocage des avancements de grade et promotions internes pour tous les agent-es dès qu'ils remplissent les conditions ;**
- **La refonte des grilles de rémunération devant permettre un réel déroulement de carrière ;**
- **La création de postes et la lutte contre la précarisation par la titularisation des agent-es contractuels et des personnes porteuses de handicap ;**
- **L'arrêt des saignées sur les dotations globales de financement des collectivités locales afin de garantir une réponse aux besoins de la population via des services publics de proximité dotés de personnels ;**
- **Le maintien de la rémunération à 100 % lors des arrêts maladie et la suppression du jour de carence**
- **La suspension des licenciements pour inaptitude physique et déclassements injustifiés.**

C'est pour toutes ces raisons que la CGT prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour l'ensemble des agent·es d'Angers Loire Métropole, de la Ville d'Angers et du Centre Communal d'Action Sociale d'Angers pour le 10 septembre 2025, le 11 septembre 2025, le 12 septembre 2025, le 13 septembre 2025, le 14 septembre 2025, le 15 septembre 2025, le 16 septembre 2025, le 17 septembre 2025, le 18 septembre 2025, le 19 septembre 2025, le 20 septembre 2025, le 21 septembre 2025, le 22 septembre 2025, le 23 septembre 2025, le 24 septembre 2025, le 25 septembre 2025, le 26 septembre 2025, le 27 septembre 2025, le 28 septembre 2025, le 29 septembre 2025 et le 30 septembre 2025.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire-Président, nos sincères salutations.

Le Secrétaire Général

Olivier MASSON